Procès-verbal de la séance du 20 février 2019 Conseil Général de la Commune de Donneloye

Le Président Gilbert Gavillet prend la parole

1. Excusés - Appel

Le Président, Monsieur Gilbert Gavillet préside la séance La secrétaire procède à l'appel.

68 personnes sont présentes, 5 excusées et 2 absentes.

Le quorum est atteint, la séance peut commencer à 20h00.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour suscite une remarque de la part de M. Dominique Bovay de Gossens qui souligne que vu que les deux projets sont liés et pour avoir une meilleure vue d'ensemble avant de prendre une décision, il demande de présenter les deux préavis avant de passer à leur votation.

Le Président dit que ceci est possible si au moins 5 personnes appuient cette demande. Comme c'est le cas, M. Gavillet dit que l'on procédera séparément aux deux préavis, et les votations se feront pour les deux projets à la fin.

3 Approbation du procès-verbal du 19.12.2018

Le PV suscite une remarque de la part de Mme Mary-Lise Deriaz : Elle demande qu'il soit corrigé à la page 49, au point 7, 4ème alinéa, sous son intervention que « la part de l'endettement dans ces associations doit figurer au pied du bilan ».

Il n'y a pas d'autre remarque ni question et nous passons au vote

Vote:

OUI: 67

NON:0

Abstention: 0

Le procès-verbal du 19.12.2018 est accepté

Assermentation des nouveaux membres

Il n'y a pas eu de demande de démission. Mmes et MM. Pierre-André Agazzi, Lisette Bezençon, Eric Billaud, Mélanie Billaud, Alexandre Billaud, Christophe Chabloz, Flavio Da Silva, Daniel Duvoisin, Janine Duvoisin, Nadège Favre Pache, Patricia Florio, Cyril Gavillet, Laurent Gavillet, Michèle Helfer, Alain Huys, Joao Marques, Michaël Nicholas, Violetta Xanthopoulos, Murielle Jaquier demandent à être assermentés. Le Président lit la prestation de serment.

Le Conseil compte désormais 94 membres

5. Communications du Président du Conseil Général

Le Président souhaite la bienvenue à toutes les personnes qui ont intégré le conseil général ce soir.

Il demande aux personnes qui prennent la parole de bien vouloir se lever et annoncer leur nom, prénom et domicile, et de respecter les autres personnes, même si l'on a un avis différent, il faut rester courtois.

Il demande aux personnes qui se présentent ce soir pour la discussion concernant les préavis no 1 et 2 uniquement, de bien vouloir démissionner après ce conseil, afin d'éviter de ne pas atteindre le quorum lors des prochains conseils généraux.

- M. Gavillet informe que les débats des conseils généraux sont enregistrés par la secrétaire.
- M. Gavillet passe la parole à la Municipalité.

6. Communications de la Municipalité

La Municipalité n'a pas de communication à faire.

7. Préavis no 01/2019 – demande d'un crédit d'investissement pour la création d'une épicerie sur le site de la Clé des Champs

Mme Lise Courvoisier, Syndique, remercie les personnes présentent. Elle expose le projet avec le support d'un projecteur.

Le Président M. Gilbert Gavillet passe la parole à M. Jacques Unger, qui donne lecture du rapport de la commission ad hoc. Celle-ci recommande d'accepter le projet tel que présenté.

Le Président passe la parole au rapporteur de la commission de gestion et des finances. M. Steve Jacot-Descombes informe que M. Joël Monge, qui fait partie de cette commission, s'est récusé face à ces deux projets, pour éviter un éventuel conflit d'intérêt, par rapport à son entreprise de peinture. La commission de gestion et des finances recommande d'accepter le projet tel que présenté.

Le Président ouvre le débat au sujet de l'épicerie

• M. Jean-Daniel Ferrot de Donneloye dit qu'il est totalement opposé à la construction de cette épicerie pour trois raisons : la première qui est une raison d'urbanisme où la Municipalité propose de construire sur cette petite parcelle de 1013 m2, une construction de 104 m2 qui équivaut à une emprise de 200 m2 avec les distances aux limites, et cela représente 10 places de parc. Il informe qu'actuellement à 9h, les gens se parquent déjà chez les voisins et sur les trottoirs, au mépris des piétons.

La deuxième raison est sociétale. Au cours des dernières décennies, la structure de la population de nos villages a considérablement changé. De sédentaire qu'elle était, la quasi-totalité de la population active travaille en ville et passe tous les jours devant des grands distributeurs où ils trouveront des produits meilleurs marchés que dans une épicerie de village. Trois expériences ont été tentées ces vingt dernières années mais la population dans sa majorité n'est pas prête à soutenir ces activités. Il regrette que M. Didier Bula, ne soit pas intégré dans une commission, pour en parler en connaissance de cause.

La troisième raison est une raison financière. Pour M. Ferrot, l'amortissement est de CHF 24'000.00 par année et non de CHF 18'000.00 comme annoncé par la Municipalité.

Il trouve le montant de construction exorbitant, pour une construction qui ne comprend ni chaufferie, ni aménagement. Une habitation neuve coûte actuellement CHF 600'000.00.

• M. Dominique Bovay de Gossens fait savoir qu'il y a quelques semaines, il a pris rendez-vous avec M. Philippe Gonin d'Essertines qui lui a fait visiter ses deux épiceries. L'Epicerie de Vuarrens est au centre du village, avec peu de places de parc. Le 70% du chiffre d'affaire de ce magasin provient des gens du village. La commune compte 1000 habitants. Les 30% restant sont apportés par les gens de passage.

A Essertines, c'est exactement l'inverse. L'épicerie se trouve au bord de la route cantonale avec un bon nombre de places de parc. Le 70% du chiffre d'affaire est réalisé au travers des achats des gens de passage et le 30% par la population locale. Ces deux magasins ont été créés sur des surfaces existantes.

A Donneloye, nous devrons investir plus de CHF 700'000.00 pour construire un bâtiment qui abritera une épicerie et un point Poste. Cette construction va se faire en partie sur les places de parc du restaurant avec pour conséquence d'en diminuer le nombre. Il est évident que si l'on veut que l'épicerie soit rentable, il faut que les clients puissent se parquer à côté de celle-ci, et il faut que les places soient nombreuses, car s'ils y en a peu et qu'elles sont occupées, les gens ne feront pas l'effort d'aller en chercher ailleurs, mais ne s'arrêteront tout simplement pas.

De l'avis de M. Dominique Bovay, il est préférable de tout mettre en œuvre pour améliorer la rentabilité du restaurant, qui se trouve dans un bâtiment communal, et de garder un maximum de places de parc.

- M. Bovay fait une parenthèse au sujet des loyers qui sont de CHF 1'000.00 et CHF 800.00 à Vuarrens et à Essertines. A Donneloye, il serait de CHF 2'000.00.
- M. André Bezençon signale qu'il y a déjà trois ans que nous sommes en discussion pour ce projet. Lors de la séance du conseil général du 19.04.2016, M. Bezençon produisait un rapport de minorité concernant le refus d'une demande pour un crédit d'étude de CHF 80'000.00 destiné à la construction d'un bâtiment mixte sur la parcelle de café-restaurant. M. Bezençon est satisfait que le projet de démolition du bâtiment ait été abandonné.

Selon M. Bezençon, ce n'est pas à la collectivité publique de supporter un investissement si conséquent, cela doit rester du domaine privé. Le projet grève la parcelle d'une surface non négligeable qui implique l'élimination du marronnier, du réaménagement de la terrasse et de la démolition du garage et dépôt.

Le potentiel de la population qui pourrait profiter du service d'un magasin d'alimentation est trop faible. Les habitants des quatre villages vont-ils jouer le jeu de se ravitailler régulièrement dans ce point de vente ? M. Bezençon en doute. Quant aux gens de passage, il n'y croit absolument pas.

L'agence postale est peut-être une aide financière, mais cela ne suffira pas. L'agence offre des services très restreints, aucunement comparables à ce que nous connaissons actuellement.

Le service à domicile est plus adapté à la configuration de notre territoire, aux personnes à mobilité réduite et au 3ème et $4^{\rm ème}$ âge.

• M. Patrick Gavillet de Donneloye fait savoir qu'il trouve dommage que le marronnier disparaisse.

M. Gavillet a entendu dire que c'est M. Ackermann qui livrerait le pain et ce soir il est dit que ce serait M. Bal-Blanc. Qu'en est-il ?

La Syndique répond que ce serait M. Bal-Blanc de Bercher.

• M. André Helfer de Donneloye trouve que ce projet n'est pas viable, car selon lui, le loyer ne serait pas de CHF 2'000.00 par mois, mais de CHF 2'100.00, car pour amortir une somme de CHF 750'000.00 c'est 2'100.00 par mois durant 30 ans.

Si le magasin n'est pas rentable, que les gérants cessent leur activité et qu'il y a faillite, c'est la commune qui va récupérer le bâtiment, qui serait transformé en appartement moyennant le paiement supplémentaire de CHF 250'000.00. Que va-t-il advenir de ce bâtiment ?

• Mme Mary-Lise Deriaz de Donneloye demande quels sont les investissements futurs et les projets de la Municipalité pour les 10 à 15 ans à venir, car avec ce projet, nous devons endetter la commune et utiliser tous les fonds propres et fonds de réserve.

D'autre part, elle signale que si les classes de Donneloye se ferment il y aura alors des locaux dont nous ne saurons que faire. Il y a également les locaux de la Banque Raiffeisen qui ne sont pas communaux, mais qui sont vides. Selon Mme Deriaz, pour qu'un village ne soit pas mort, il faut que les locaux soient occupés. De même si la Poste se ferme, il y aura encore d'autres locaux vides.

Mme Deriaz dit que le projet est alléchant, mais avec un bail à loyer de CHF 2'000.00 par mois, quelles garanties ont été demandées? Et est-ce que les heures d'ouvertures sont spécifiées dans le bail à loyer?

Selon Mme Deriaz, au vu des heures d'ouverture, il faudra beaucoup de personnel et qui dit personnel dit coûts.

Mme Deriaz signale qu'à Bavois, il a été ouvert une épicerie où les personnes peuvent accéder 24h/24h, avec des codes, ce qui pourrait faire économiser des coûts.

D'autre part, le magasin se situe dans un carrefour, qui est déjà pas mal chargé. Concernant la Poste, c'est un plus non négligeable, mais la Poste développe auprès des gares, des systèmes de casiers qui permettent de déposer ou de retirer nos colis. Ne pourrait-on pas demander à la Poste de développer ce système pour la région ?

• M. Cédric Petter de Donneloye signale que de plus en plus de commerces de proximité avec produits frais ou produits en vrac s'ouvrent un peu partout et qu'il serait bien qu'il s'en ouvre un aussi à Donneloye. Selon lui, le projet en vaut la peine.

• M. Denis Vuagniaux de Donneloye est venu ce soir un peu sceptique, mais le projet qu'il a vu lui paraît bien et raisonnable.

Lorsque l'on voit les écoles, la Poste, la Banque qui ferment leurs portes, il est bon de pouvoir se réjouir de l'ouverture d'un commerce.

Selon M. Vuagniaux, l'abattage du marronnier ainsi que la démolition du dépôt/garage ne sont pas de bons arguments pour refuser ce projet.

• M. Frédéric Duc de Donneloye est surpris des quelques réactions soumises ce soir, notamment quant au fait que ce n'est pas à la Commune de supporter cet investissement. Selon lui, si l'on veut garder quelque chose pour nous, pour l'avenir, cela doit passer par la commune.

Pour lui, l'agence postale est importante et elle offre quasiment les mêmes prestations qu'un bureau postal.

Les gens trouvent regrettable que le bureau de Poste ferme mais ne sont pas enthousiastes lorsque la Municipalité propose d'ouvrir une agence postale. Il se dit très content de ce projet, mais encourage la Municipalité à revoir le projet car le prix de CHF 700'000.00 lui paraît un peu cher.

- M. Jean-François Deriaz de Donneloye reconnaît que le projet est particulièrement attractif, mais à condition que l'on puisse se le payer.
- M. Deriaz demande à la Municipalité si elle a pris contact avec M. et Mme Duvoisin, les voisins du restaurant, pour savoir quel est l'avenir de leurs locaux. S'il y aurait éventuellement possibilité de faire ce magasin dans les locaux du garage.
- M. Alain Huys de Prahins, souligne que tous les villages sont desservis par la ligne de car postal Yverdon-Thierrens. Pour les personnes âgées, il y a aussi les transports bénévoles, pour aller faire les courses. Du point de vue écologique, il serait bien de les utiliser pour aller dans les commerces existants, plutôt que de créer une épicerie.

D'autre part, serait-il possible de faire un essai sur une année, afin de voir si la gestion d'un commerce sur la ligne Yverdon-Thierrens serait acceptable ou pas pour les finances de la Commune ?

M. Gilbert Gavillet, Président, donne la parole à la Municipalité pour les réponses.

Mme Lise Courvoisier répond qu'au sujet des investissements futurs, la commune a un plan d'investissement. Le réseau d'eau, les collecteurs, la déchetterie devront être rénovés et la Municipalité en est pleinement consciente.

Si les locaux du collège sont transformés en appartements, la commune va rentabiliser ses locaux. Mme Courvoisier donne l'exemple de la Commune de Chavannes-le-Chêne où la classe a été fermée. La Commune de Chavannes a loué ses locaux à des petites sociétés, après un coup de peinture uniquement.

Le projet de la Municipalité est d'apporter à sa population une épicerie et un restaurant en bon état. Mme Courvoisier rappelle que la Commune n'emprunterait pas CHF 710'000.00, mais CHF 400'000.00.

La Municipalité, pour les deux projets, ne fait pas le budget d'un investisseur.

Sur les trois projets présentés, la Municipalité est convaincue que c'est ce dernier projet qui est le plus viable possible, sans être toutefois une affaire financière.

Mme Lise Courvoisier a été visité le magasin container (porte à cabine) à Bavois. Elle n'est pas convaincue que si la Municipalité présentait un projet comme celui-ci, avec des cartes comme moyen de paiement, sans pouvoir acheter du fromage à la coupe, des fruits frais, du pain frais, etc... il soit accepté.

Selon Mme Courvoisier, nous ne pouvons pas comparer ces deux commerces.

La Syndique répond au sujet d'un essai sur une année : Qui va investir sur un tel projet pour une année ? Il faut des banques de froid, des frigos, et un investissement important.

Quant à la Poste, le service à domicile est surtout destiné aux personnes à le retraite ou en tout cas souvent à la maison.

Au sujet des casiers, la Syndique a téléphoné à la Poste. La condition de la Poste est d'installer ces casiers près d'un grand bureau postal, tel qu'Yverdon. D'autre part, ces casiers ne peuvent pas être utilisés pour le carnet jaune, pour les recommandés, etc..., mais exclusivement pour les paquets.

Concernant les locaux du Garage, la Municipalité s'était déjà approchée de M. et Mme Duvoisin qui pour le moment souhaitent continuer leur activité.

Bien entendu, les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées pourront se trouver en difficulté pour aller à l'épicerie. Selon la Syndique, il y a des solutions : faire du covoiturage par exemple. Donnons-nous la possibilité d'aller dans cette épicerie. La vie sociétale change. Nous avons peu de temps et la proximité est une solution.

M. Jean-Michel Pache rappelle que les places de parc ne sont pas et n'ont jamais été le point fort du projet. Il y aura donc quelques places devant le restaurant et la douzaine de places de parc situées à côté du petit terrain de foot seraient destinées au restaurant et à l'épicerie et en premier lieux au personnel des deux commerces.

Le marronnier n'est pas très favorable à une terrasse à cause des feuilles et des pétales de fleurs. D'autres essences pourront être replantées.

M. Pache avise qu'il est mentionné dans le bail que l'heure d'ouverture de l'épicerie est fixée à 6h.15. Il sera dont possible de jouer avec les heures d'ouverture, puisque le restaurant n'ouvre pas avant 8h.30.

M. Jean-Gabriel Florio répond à la question relative aux garanties sur le chiffre d'affaire. La Municipalité a discuté avec plusieurs entrepreneurs potentiels, et leurs estimations de chiffre d'affaire étaient convergentes.

Sur le bail à loyer, la Municipalité a demandé une garantie de premier niveau, soit une garantie de trois mois de loyer.

En revanche, selon l'article 268 du code des obligations, comme il s'agit d'un bail commercial il donne un droit de rétention sur le mobilier. Or le mobilier, pour l'équipement de l'épicerie vaut plus de CHF 100'000.00. Pour le restaurant, il ne s'agit pas du mobilier du restaurant, mais de celui de la terrasse.

Quant à la problématique des horaires, elle est bien sûr mentionnée dans le bail, mais elle n'est pas figée dans le temps. S'il y a des modifications à faire, elles doivent se faire d'entente avec la Municipalité.

M. Jean-Michel Pache répond à M. Gavillet qu'à Vuarrens, c'est la Boulangerie Ackermann qui est exploitante. Pour Donneloye ce serait la Boulangerie de M. Christophe Bal-Blanc de Bercher.

M. Benoît Reymondin rajoute que si le bâtiment devait fermer pour cause de mauvais rendement, cela reste toutefois un bâtiment commercial, au bord d'une route avec un fort passage. Ce bâtiment peut devenir un bureau ou autre local commercial.

Quant au prix, il faut savoir que la Municipalité a pris assez de marge dans ce projet avec des prix globaux.

8. Préavis no 02/2019 - demande d'un crédit d'investissement pour la rénovation du restaurant de la Clé Des Champs.

Mme la Syndique expose le sujet avec le support d'un projecteur.

Elle précise qu'il s'agit uniquement d'une rénovation du bâtiment, avec création de chambres d'hôtes.

M. Jean-Michel Pache nous informe de la partie technique des rénovations du bâtiment.

M. Benoît Reymondin parle de la rénovation des façades.

Mme Courvoisier nous parle du montant du loyer de CHF 2'000.00, ainsi que des frais que le tenancier doit investir (linge de lit, linge de bains, mobilier du restaurant, etc...) Un bail commercial de 5 ans a été signé avec le tenancier actuel, M. Olivier Kalbe.

Le Président M. Gilbert Gavillet passe la parole à M. Jean-François Deriaz, qui donne lecture du rapport de la commission ad hoc. Celle-ci recommande d'approuver le projet tel que présenté, mais demande à la Municipalité d'étudier et de chiffrer l'option de la pose de panneaux photovoltaïques sur le plan Sud de la toiture.

Le Président passe la parole au rapporteur de la commission de gestion et des finances. M. Steve Jacot-Descombes. La Commission recommande d'accepter le préavis municipal tel que présenté.

M. Gilbert Gavillet demande l'avis de la Municipalité au sujet de la demande la commission ad hoc pour la pose de panneaux photovoltaïques.

Mme Courvoisier répond que la Municipalité accepte la demande et présentera les calculs qu'elle aura fait, lors du prochain conseil général.

- M. Jean-Daniel Ferrot de Donneloye informe qu'il est opposé à la demande de crédit proposée ce soir car elle touchera la structure du bâtiment. Il regrette de devoir faire des travaux sur les anciennes cloisons en bois. Il aurait préféré une dalle entre les deux étages existants. D'autre part, l'organisation des volumes du bâtiment avec son escalier au milieu n'est pas rationnelle. Selon lui, l'isolation périphérique devrait être faite sur l'ensemble du bâtiment. Quant à l'isolation sommitale du bâtiment, il aurait fallu faire un appartement. Bien entendu tout cela pour un coût plus important.
- M. Patrick Gavillet de Donneloye trouve désolant que la Municipalité n'ait pas prévu un appartement pour le tenancier, dans un investissement aussi important. Si dans quelques années ce n'est plus M. Kalbe qui tient le restaurant, mais une famille, ceci entrainera une hausse de loyer, ainsi que des frais de déplacements.
- M. André Helfer de Donneloye, demande à M. Pache qui avait fait une bonne étude il y a quelques années prônant la démolition du bâtiment. A ce jour il semble qu'une réfection légère suffise ?
- M. Denis Vuagniaux de Mézery trouve très mauvaise l'idée de créer un appartement au-dessus d'un restaurant. Si le tenancier ne veut pas y habiter, Il doit être loué à d'autres personnes, ce qui n'est pas évident.

 Quant à faire des dalles entres les étages et mettre du béton partout, il n'y est pas favorable non plus.
- Mme Lugon de Donneloye qui a consulté les archives de la parcelle des champs, dit qu'à l'époque il y avait une auberge avec une grange attenante et un relais de poste. L'auberge a brûlé en 1858 et a été reconstruite en 1860 sous le nom de « Hôtel des Champs », la maison de Mme Lugon a été reconstruite en 1860 et la grange en 1864. Le plus ancien de ces bâtiments étant donc l'Hôtel des Champs. Elle est contente que ce bâtiment ne soit pas démoli. Pour elle, la création d'une épicerie est une bonne chose.
- Mme Florence Barraud de Donneloye souligne qu'une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite a été prévue pour le restaurant, mais est-il prévu quelque chose du même type pour l'accès aux chambres ?

Le Président passe la parole à la Municipalité pour les réponses :

M. Florio rappelle que le premier projet visait à transformer profondément l'Hôtel des Champs. Le projet de l'architecte se montait à CHF 2'500'000.00. Si le bâtiment doit être vidé, le plancher démoli et une dalle créée, à ce moment-là le projet est considéré comme une transformation lourde. Dès lors, les normes d'isolation qui correspondent à un immeuble neuf doivent être appliquées.

Le préavis no 01/2019 - demande d'un crédit d'investissement pour la création d'une épicerie sur le site de la « Clé Des Champs » est accepté.

Le Conseil général de Donneloye, vu le préavis no 01/2019 présenté par la Municipalité, entendu le rapport de la commission des finances et de gestion et le rapport de la commission ad hoc, considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide d'accepter la demande d'un crédit d'investissement pour la rénovation du bâtiment de la Clé Des Champs, pour un montant de CHF 850'000.00, crédit financé par un emprunt de CHF 450'000.00, le solde étant pris sur les fonds propres.

Bulletins distribués: 86

Bulletins rentrés : 86

Nuls:0

Vote:

OUI: 76

NON: 7

Abstentions: 3

Le préavis no 02/2019 - demande d'un crédit d'investissement pour la rénovation du restaurant de la Clé Des Champs, est accepté.

La Syndique remercie encore une fois l'assemblée.

9. Interventions individuelles et divers

Mme Christine Cottier de Gossens, demande s'il a été prévu un budget pour une servitude qui va du chemin des Ecoliers jusqu'à la Biolettaz, car ce chemin est très dangereux.

M. Pache répond que la Municipalité est en pleine étude avec un bureau de géomètres qui a dessiné un projet qui part du bas du chemin et qui va jusqu'au transformateur. Un rendez-vous est pris le 16 mars pour en discuter.

Mme Françoise Lugon parle pour le comité d'initiative de la commune et annonce un marché artisanal au mois de juin et un troc de plantons au mois de mars/avril. Le groupe cherche encore des personnes passionnées de jardinage.

Mme Ursula Ziehli de Mézery propose de créer des sentiers pédestres pour relier les quatre villages entre eux. Elle demande aussi ce qu'il en est de la renaturation du ruisseau entre Mézery et Molondin.

M. Pache répond que le projet de renaturation du ruisseau avance bien. Il est complexe, il faut discuter avec les agriculteurs et il est lié à des améliorations foncières. Il sera certainement mené à bout avant la fin de la législature.

Au sujet des chemins pédestres, c'est plus complexe car selon lui, ce n'est pas du

Quant au logement de fonction, la Municipalité y a renoncé car il n'y a pas de demande. Les exploitants de restaurant préfèrent souvent avoir un domicile ailleurs que sur leur lieu de travail.

M. Benoît Reymondin, informe que nous parlons d'une structure faite de poutres et d'un plancher par-dessus. Pour éviter de devoir démonter toute cette structure, M. Gallandat a proposé de couler une dalle sur la poutraison existante et de la renforcer avec un système de vis ou de clous, plantés avec un certain angle sur la poutraison. Le tout est noyé dans une chape de béton d'une épaisseur d'environ 10-12 cm. Tout cela va rigidifier la structure, et ainsi permettre une isolation phonique. Il est prévu aussi de renforcer cette structure bois par trois profilés métalliques, en fonction des découvertes au fil de la démolition.

Les cloisons sont prévues en ossature bois ou métal avec des panneaux de chaque côté en plâtre ou en «fermacell» avec une isolation dans le châssis, soit une structure légère et performante au niveau phonique.

M. Jean-Michel Pache informe que l'option de la Municipalité a été de conserver le bâtiment plutôt que de le démolir, car les procédés techniques actuels sont aptes à corriger ses défauts, même pour le balcon qui est le plus touché.

La Municipalité va étudier un projet de pose d'une rampe le long de l'escalier menant aux chambres. Une réponse précise sera donnée lors du prochain conseil général.

La parole n'étant plus demandée, nous passons au vote.

M. Patrick Gavillet demande le vote à bulletin secret.

Pour ce faire, il faut qu'un cinquième des membres de l'assemblée soit du même avis.

Plus de 19 personnes sont d'accord avec ce procédé, nous voterons donc à bulletin secret.

Le Conseil général de Donneloye, vu le préavis no 01/2019 présenté par la Municipalité, entendu le rapport de la commission des finances et de gestion et le rapport de la commission ad hoc, considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour décide d'accepter la demande d'un crédit d'investissement de CHF 710'000.00 pour la création d'une épicerie sur le site de la Clé des Champs, crédit financé par un emprunt de CHF 410'000.00, le solde étant pris sur les fonds propres.

Une personne a quitté la salle avant la votation.

Bulletins distribués : 86 Bulletins rentrés : 86 Nuls : 0

Vote: OUI: 60 NON: 26 Abstention: 0

La Syndique remercie l'assemblée pour la confiance qu'elle accorde à la Municipalité. Elle assure que celle-ci mettra tout en œuvre pour que nous ne regrettions pas notre décision.

ressort de la Commune, mais il y a une association de chemins pédestres au niveau cantonal et c'est à eux qu'il faut s'adresser pour ensuite travailler avec la Commune.

Il faut tenir comptes des propriétés.

M. Patrick Gavillet annonce que lorsque la Municipalité présente un projet, elle aime bien que celui-ci passe. Il dit que c'est facile de mettre un « oui » sur un papier, mais il n'y avait que deux personnes ce midi au Restaurant. Il souhaite que les habitants de la commune fassent un effort pour y aller.

La parole n'étant plus demandée, le Président clos l'assemblée à 23h.05.

La Syndique informe qu'une verrée a lieu au Restaurant.

l e Président

Gilbert Gavillet

La secrétaire :

Murielle Jaquier